

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°43/2026

Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : FONT Marie

Présents : DARIO Alain, POMPA Jean-Antoine, FONT Marie, HAMMOUDA Jeanine, FABREGA Catherine, ROTA Brigitte, DURAND Christophe, NEVEU Peggy, BRUNET François, BUGSEL Alice, MAHIEU Pierre, MEY Marie.

Absents excusés : PLA Michel, SCHMITT Henri, GRAELL Alain, GHIRELLO Jean-Louis, BIELLE Chantal, MAS Nicolas, CRUANAS Pauline

Procurations : SCHMITT Henri à POMPA Jean-Antoine, GHIRELLO Jean-Louis à DARIO Alain, MAS Nicolas à FONT Marie, CRUANAS Pauline à BRUNET François

Date de la convocation :
19 juin 2026

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
7.3.1 Emprunts

OBJET : CONTRAT DE PRET - CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de contracter un prêt auprès de la CRCAM Sud Méditerranée pour le financement des prochains investissements de la commune dont le montant est estimé à cent mille euros (100 000 €).

Monsieur le Maire précise que ce crédit est destiné à financer la vidéoprotection, l'étanchéité du toit de la mairie et les feux tricolores dit « de récompense ».

Monsieur le Maire précise les caractéristiques du prêt :

Prêt à taux fixe classique (amortissement progressif)

Montant : 100 000€

Durée : 10 ans

Taux : 4,05 %

Trimestrialité : 3 052.79€

Coût du crédit : 22 111.60€

Cet emprunt a été inscrit au budget communal de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de contracter ce prêt auprès de la CRCAM Sud Méditerranée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

